

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE DU 16 mars 2012**

**Objet : Modification du règlement ARTT**

L'an deux mille douze, le seize mars à quatorze heures quinze, le Comité Syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le sept mars, se réunit en session ordinaire, salle Diamant, à Ester Technopole à Limoges, sous la présidence de Monsieur Alain LAGARDE, son Président.

*En exercice : 15*

*Présents : 10*

*Votants : 10 Pour*

Sont présents :

Mr Alain LAGARDE  
Mme Ghilaine JEANNOT PAGES  
Mr Bernard BROUILLE  
Mr Jean-Pierre BERNARDIE  
Mr Jacques DESCARGUES  
Mr Didier BARDET  
Mr Olivier DUCOURTIEUX  
Mr Arnaud BOULESTEIX  
Mr Eric CORREIA  
Mr Bernard JAUVION (suppléant de Mr Jaulin)

Conseiller Régional du Limousin  
Vice Présidente du Conseil Régional du Limousin  
Vice Président du Conseil Général Haute Vienne  
Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Brive  
Vice-Président du Conseil Général de la Corrèze  
Vice Président du Conseil Général de la Creuse  
Conseiller municipal de la Ville de Limoges  
Conseiller municipal de la Ville de Limoges  
Vice-Président Communauté de communes de Guéret St-Vaury  
Conseiller communautaire de l'Agglo de Tulle

Sont excusés :

Mr Vincent TURPINAT (et son suppléant)  
Mr Pierre LEFORT (et son suppléant)  
Mme Patricia BROUSSOLLE (et sa suppléante)  
Mr Bernard COMBES (et son suppléant)  
Mr Philippe BAYOL (et son suppléant)

Conseiller Régional du Limousin  
Conseiller Général de la Haute Vienne  
Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération de Brive  
Vice Président du Conseil Général de la Corrèze  
Vice-Président du Conseil Général de la Creuse

**Il est exposé aux membres du Comité Syndical le rapport suivant :**

Le syndicat mixte DORSAL souhaite réviser les règles relatives à la définition de l'Aménagement et de la Réduction du Temps de Travail (en référence au règlement mis en place en 2006) afin de répondre aux objectifs suivants :

- assurer une information claire et suffisante sur le dispositif des 35 heures aux agents concernés et à venir,
- satisfaire au mieux les agents de façon collective et individuelle,
- assurer une meilleure souplesse du rythme de travail,

En effet, il est proposé de mettre en place deux cycles de travail au choix des agents.

L'application de la journée de solidarité est également révisée eu égard à l'évolution du statut du lundi de Pentecôte.

Le règlement d'application pour l'Aménagement et la Réduction du Temps de Travail révisé a été présenté au Comité Technique Paritaire qui a émis un avis favorable, lors de sa séance du 13 mars.

***Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical acceptent, à l'unanimité, les modifications du règlement d'application pour l'A.R.T.T. des agents de DORSAL et donnent autorisation au Président pour le signer ainsi que tout autre document s'y rapportant.***



Fait à Limoges, le 16 mars 2012

Le Président de DORSAL,  
Alain LAGARDE

